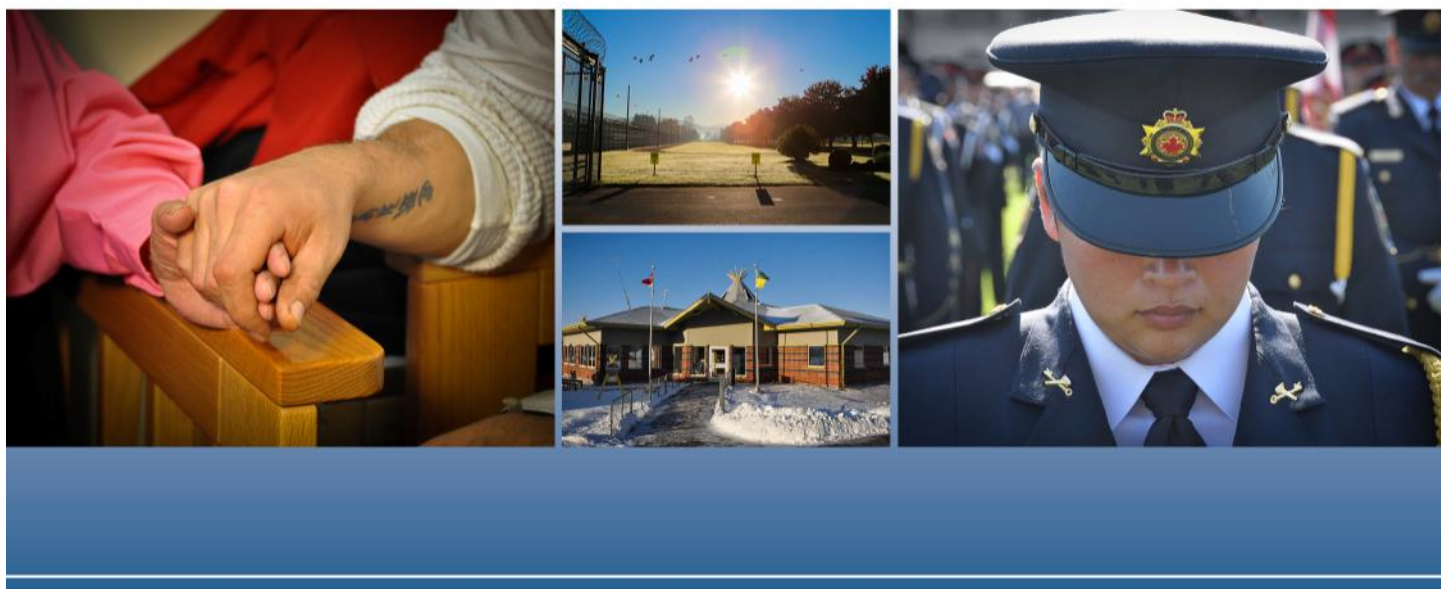


SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



RAPPORT DE RECHERCHE

Utilisation de la technologie dans la prestation des programmes d'intervention correctionnelle : un examen rapide

2019 N° R-423

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

**Utilisation de la technologie dans la prestation des programmes d'intervention
correctionnelle : Un examen rapide**

Kaitlyn Wardrop

et

Chelsea Sheahan

Service correctionnel du Canada

Février 2019

Remerciements

Nous remercions Mark Christie de la Division des programmes de réinsertion sociale d'avoir demandé la tenue de cet examen de la littérature. Nous souhaitons également remercier Kate Pardoel et Lynn Stewart d'avoir présenté une rétroaction détaillée sur l'ébauche du rapport.

Résumé

Mots clés : *interventions correctionnelles, technologie, téléconférence, vidéoconférence, programmes informatisés*

De plus en plus, les universitaires et le personnel correctionnel envisagent la fonction de la technologie dans le système de justice pénale (Batastini, McDonald et Morgan, 2012). Récemment, on s'intéresse à l'utilisation de la technologie dans la prestation des programmes d'intervention correctionnelle au moyen de la téléconférence, de la vidéoconférence et d'applications informatiques. Le but de la présente étude était d'examiner la littérature afin d'évaluer l'efficacité et de la viabilité de l'utilisation de méthodes de prestation de programmes axées sur la technologie au sein d'une population de délinquants.

Le présent rapport comporte un examen de la littérature sur les technologies qui ont été utilisées pour la prestation de programmes de traitement correctionnels, sur l'efficacité et la viabilité de ces méthodes, et sur les pratiques exemplaires recommandées lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre ces modalités. Un dépouillement exhaustif de plusieurs bases de données, y compris ProQuest, les organismes correctionnels gouvernementaux, les revues systématiques de la base de données Cochrane, les revues systématiques de Campbell et Google Scholar a été mené.

La littérature accessible indiquait que la technologie avait été utilisée pour faciliter la prestation d'un éventail d'interventions et de services précis à l'intention des populations carcérales dans certaines administrations. Cependant, la technologie n'est pas utilisée couramment dans la prestation des programmes correctionnels généraux. Elle a plutôt été utilisée pour la prestation d'un traitement contre la toxicomanie, d'un traitement contre la violence entre partenaires intimes (VPI), de services de santé et de l'apprentissage à distance dans certains milieux correctionnels. Les résultats sont prometteurs en ce qui concerne ces interventions et une grande partie de la recherche indique que les nouveaux modes de prestation des programmes sont aussi efficaces que les méthodes en personne. Toutefois, certaines préoccupations ont été soulevées pour ce qui est de l'utilisation de cette technologie dans le milieu correctionnel. Par exemple, les répercussions des difficultés d'apprentissage, des déficits cognitifs ou des limites de la littérature au chapitre de la capacité des délinquants à bénéficier des programmes axés sur la technologie demeurent nébuleuses.

Les pratiques exemplaires qui devraient être suivies lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des programmes axés sur la technologie comprennent la prise en considération de l'adaptabilité du programme à de nouveaux modes de prestation, les investissements dans la formation du personnel et l'assurance que la prestation du programme tient compte des besoins individuels et des styles d'apprentissage du délinquant.

En résumé, les nouveaux modes de prestation des programmes de traitement correctionnels qui utilisent la technologie sont prometteurs, surtout dans le cas de séances individuelles en complément du traitement en personne, ou en tant qu'option de counseling individuel indépendant avec des professionnels en santé mentale. Cependant, des recherches approfondies

doivent être menées avant qu'il soit possible de tirer des conclusions définitives en ce qui concerne l'efficacité et la viabilité d'une mise en œuvre globale de ces modalités dans le milieu carcéral, étant donné les préoccupations de compromission de l'alliance thérapeutique et la difficulté à répondre aux besoins des délinquants qui ont des problèmes d'apprentissage ou qui sont atteints d'un TDAH. La solidité de ces conclusions était limitée en raison du nombre peu élevé d'études qui se concentrent sur les programmes d'intervention correctionnelle ou de l'ampleur très limitée des études.

Table des matières

Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Introduction.....	1
L'examen actuel.....	1
Méthode.....	3
Résultats.....	4
Utilisation de la technologie dans les milieux correctionnels.....	4
Efficacité et viabilité des nouveaux modes de prestation des programmes.....	7
Efficacité des nouveaux modes de prestation des programmes.....	7
Viabilité des nouveaux modes de prestation des programmes.....	9
Pratiques exemplaires.....	11
Restrictions.....	13
Conclusions.....	14
Bibliographie.....	15

Introduction

Parallèlement à la prolifération de la technologie dans la société contemporaine, on accorde de plus en plus d'attention au rôle que peut jouer la technologie dans le système de justice pénale (Batastini, McDonald et Morgan, 2012). Une des façons d'incorporer la technologie dans les pratiques correctionnelles est la diversification des modalités qui sont en place pour la prestation de services et la tenue d'interventions. On peut y arriver en utilisant la téléconférence et la vidéoconférence ainsi que la prestation informatisée des services. Les avantages de l'utilisation de la technologie à ces fins qui sont couramment cités comprennent la possibilité de réaliser des économies budgétaires (Levesque, Johnson, Welch, Prochaska et Fernandez, 2012), et l'accès aux services pour ceux qui se trouvent dans des lieux éloignés et non desservis (Batastini et Morgan, 2016; Kállay et Miclea, 2010; Richardson et coll., 2010; Wilson, Palk, Sheehan, Wishart et Watson, 2017). Étant donné leur potentiel d'amélioration de l'accessibilité aux programmes pour les clients qui en ont grandement besoin, il est important de déterminer si ces modes de prestation de services peuvent être mis en œuvre dans les milieux correctionnels.

L'examen actuel

La Division des programmes de réinsertion sociale (DPRS) du Service correctionnel du Canada (SCC) a demandé la tenue d'un examen des données probantes afin de déterminer la viabilité des nouveaux modes de prestation des programmes correctionnels. Cette demande découle d'un projet pilote en cours dirigé par la DPRS en vue d'utiliser de nouveaux modes de prestation des programmes au moyen de la technologie (vidéoconférence/téléconférence) pour assurer la prestation des programmes de maintien des acquis dans la collectivité pour les délinquants qui résident dans des régions éloignées. Les renseignements reçus des régions sur le projet pilote ainsi que le présent examen de la littérature permettront à la DPRS d'évaluer la viabilité de la mise en œuvre de nouveaux modes de prestation des programmes dans divers volets des programmes correctionnels. Advenant l'adoption de l'initiative, les résultats aideront la DPRS à préciser les prochaines étapes, y compris les lignes directrices et les pratiques exemplaires pour renforcer les pratiques correctionnelles.

Les questions de recherche qui nécessitent une réponse sont les suivantes :

1. Quelles sont les technologies qui ont été utilisées pour fournir aux délinquants des programmes de traitement correctionnels ou des programmes de maintien des acquis dans la collectivité?
2. Dans quelle mesure l'utilisation de nouveaux modes de prestation des programmes pour les programmes de traitement correctionnels est-elle efficace et viable?
 - a. Dans quelle mesure les nouveaux modes de prestation des programmes sont-ils comparables aux programmes en personne?
 - b. Y a-t-il des questions ou des préoccupations au chapitre de l'utilisation de ces modalités pour certaines personnes?
3. Quelles sont les pratiques exemplaires qui doivent être suivies lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre de nouveaux modes de prestation des programmes en ce qui concerne les programmes de traitement correctionnels?

Méthode

Nous avons commencé par le dépouillement de la littérature à la recherche de toute étude portant principalement sur l'utilisation de la technologie dans la prestation de programmes d'intervention correctionnelle, mais étant donné le nombre limité d'études, les paramètres de recherche ont été élargis. Certains domaines de recherche ont été examinés, y compris les suivants : 1) la téléconférence et la vidéoconférence dans les programmes d'intervention destinés aux délinquants, 2) la thérapie cognitivo-comportementale informatisée, 3) l'apprentissage et l'éducation à distance, 4) la télésanté, 5) le cybertraitement de lutte contre la toxicomanie, et 6) la thérapie par réalité virtuelle. Un dépouillement exhaustif de plusieurs bases de données, y compris ProQuest, les organismes correctionnels gouvernementaux, les revues systématiques de la base de données Cochrane, les revues systématiques Campbell et Google Scholar, a été mené. Les termes de recherche comprenaient diverses combinaisons de populations d'intérêt (c.-à-d. délinquant*, détenu*, système correctionnel*) ainsi que des termes liés à la technologie et à la prestation de programmes (c.-à-d. technologie*, programme*, apprentissage assisté par ordinateur, cyberapprentissage, téléconférence, vidéo, vidéoconférence, thérapie de groupe). La rigueur des études d'évaluation a été examinée au moyen de la Maryland Scientific Methods Scale et on a accordé une plus grande importance aux études de qualité supérieure.

Résultats

Utilisation de la technologie dans les milieux correctionnels

La technologie, y compris la téléconférence, la vidéoconférence et la technologie informatique pour faciliter la prestation d'interventions et de services correctionnels a été utilisée dans certaines administrations. Cependant, les exemples qui décrivent de façon particulière l'utilisation de ces approches dans la prestation de programmes correctionnels sont très peu nombreux. Cela peut être attribuable au fait que ces initiatives constituent de petits projets pilotes qui ne sont pas officiellement rendus publics.

Une exception traite d'un projet de suivi par téléphone cellulaire, le programme RealVictory qui a été utilisé avec des contrevenants juvéniles en liberté surveillée aux États-Unis (Burraston, Cherrington et Bahr, 2012; Fowles, 2009). Ce programme a été fourni aux personnes après leur participation à une intervention cognitivo-comportementale en personne d'une durée de six semaines, et il visait à renforcer les leçons apprises et l'atteinte des buts établis au cours du traitement. Conformément à l'élément principal de l'initiative, la plupart des personnes recevaient deux appels téléphoniques automatisés par jour afin qu'elles répondent aux questions suivantes : 1) Avez-vous respecté votre but depuis le dernier appel téléphonique? 2) Dans quelle mesure avez-vous fait des efforts pour entreprendre les étapes nécessaires à l'atteinte de votre but? 3) Quels résultats avez-vous obtenus grâce à vos efforts? Les personnes répondaient à ces questions au moyen du clavier de leur téléphone et selon les réponses fournies, ils entendaient des messages automatisés positifs d'affirmation ou d'encouragement. Ces messages étaient souvent enregistrés au préalable par des membres de la famille du participant. Advenant l'abandon d'un but en particulier par le participant, on lui demandait d'expliquer la raison de cet échec ou de préciser les modifications qui pourraient être apportées au but en question. De plus, les jeunes contrevenants pouvaient obtenir une aide immédiate auprès d'un conseiller professionnel ou au moyen d'une ligne d'aide.

Le prototype d'intervention informatisée (Rise Above Your Situation ou RAYS) est un autre programme d'intervention correctionnelle axé sur la technologie utilisé pour les délinquants juvéniles qui a été offert en conjonction avec le counseling en personne (Levesque et coll., 2012). Cette intervention multimédia évalue les jeunes contrevenants pour déterminer leurs besoins (p. ex. toxicomanie, criminalité) et leur fournit des programmes personnalisés en

fonction de cette évaluation. Si l'évaluation révèle des besoins en matière de lutte contre la toxicomanie, le jeune contrevenant se verra attribuer un parcours à suivre qui traite de la toxicomanie, alors qu'en l'absence d'un problème de toxicomanie, le jeune contrevenant se verrait attribuer un parcours qui traite de la criminalité en général. À la fin de la séance, le programme fournit un cahier d'exercices au participant qui contient de l'information et des activités supplémentaires. De plus, le programme informatisé fournit un rapport au conseiller qui résume les résultats d'évaluation du jeune et qui offre des suggestions pour le renforcement des leçons apprises.

Bien que les programmes d'intervention correctionnelle axés sur la technologie qui ont été décrits pour les délinquants adultes soient peu nombreux, plusieurs initiatives ciblaient des délinquants condamnés pour violence entre partenaires intimes (VPI) (Levesque, Ciavatta, Castle, Prochaska et Prochaska, 2012; Sygel, Kristiansson, Furberg et Fors, 2014). Le programme Reactions on Display/Intimate Partner Violence (RoD/IPV), fondé sur la thérapie cognitivo-comportementale (TCC) et la théorie de l'apprentissage social, vise à faciliter le changement comportemental du délinquant en lui permettant de songer à ses sentiments, à ses actes et aux conséquences de la VPI, et à lui permettre d'exercer des réponses non violentes face à des situations qui entraînent des éléments déclencheurs (Sygel et coll., 2014). Dans le même ordre d'idées, le programme Journey to Change est un programme informatisé utilisé en conjonction avec un programme d'intervention en personne destiné aux agresseurs et imposé par le tribunal (Levesque et coll., 2012). Ce programme de trois séances, fondé sur les étapes transthéoriques du processus de changement, porte principalement sur la détermination des types de violence, la planification en matière de sécurité et la façon de composer avec les éléments déclencheurs.

Le traitement de lutte contre la toxicomanie est un autre domaine pour lequel la technologie a été incorporée dans la prestation des programmes pour délinquants (Chaple et coll., 2014; 2016; Elison, Weston, Davies, Dugdale et Ward; Staton-Tindall, Wahler, Webset, Godlaski, Freeman et Leukefeld, 2012; Walters, Ondersma, Ingersoll, Rodriguez, Lerch, Rossheim et Taxman, 2014; Wilson et coll., 2017). Ces programmes peuvent être mis en œuvre à n'importe quelle étape de la peine du délinquant, tant en établissement que dans la collectivité. Par exemple, Chaple et ses collègues (2014; 2016) décrivent le Therapeutic Education System (TES), une intervention informatisée de lutte contre la toxicomanie utilisée aux

États-Unis pour des délinquants incarcérés. Ce programme, fondé sur la TCC, comprend 48 modules interactifs à effectuer dans un délai de 12 semaines. Les modules interactifs comportent des graphiques, des vidéos et des animations pour aborder les besoins des délinquants en matière de toxicomanie.

De nouveaux modes de prestation d'interventions de lutte contre la toxicomanie pour les délinquants sont également présents dans des milieux communautaires. Par exemple, Staton-Tindall et ses collègues (2012) ont décrit une initiative qui vise à accroître l'accès à des traitements contre la toxicomanie pour des délinquants vivant en milieu rural. Les délinquants participants suivent une thérapie individuelle par vidéoconférence au bureau de libération conditionnelle avec un fournisseur de soins qui se trouve à l'extérieur du bureau. D'autres interventions sont offertes en ligne (Walters et coll., 2014; Wilson et coll., 2017). Un programme décrit par Walters et ses collègues (2014) est constitué de deux séances de cyberintervention pour les délinquants en liberté surveillée qui ont des problèmes de toxicomanie. Cette intervention préparatoire au moyen d'une tablette dans le bureau de libération conditionnelle est mise en œuvre à l'approche du début de la surveillance du délinquant dans la collectivité, et elle a pour but de le motiver à apporter des changements en visant trois cibles comportementales : 1) initiation et participation au traitement de lutte contre la toxicomanie, 2) respect des conditions de probation, et 3) dépistage et traitement du VIH. La première séance cible la motivation des délinquants à achever leur période de probation, à apporter des changements comportementaux au chapitre de la consommation de substances (c.-à-d. entreprendre le traitement) et à faire l'objet d'un dépistage du VIH (et vise à entreprendre tout autre soin connexe nécessaire). La deuxième séance a lieu environ 30 jours après la première et porte sur l'établissement de buts et l'acquisition de techniques d'adaptation et renforce les avantages que fournit le soutien social.

Au-delà des interventions correctionnelles et de lutte contre la toxicomanie, la technologie a aussi été utilisée pour fournir divers services aux délinquants, y compris l'éducation à distance (Florida Department of Corrections, 2000; Mathew, 2011; Seeling et Rate, 2014) et l'utilisation de la téléconférence et de la vidéoconférence en vue de fournir des services psychologiques et psychiatriques aux délinquants (Batastini, 2016; Batastini, King, Morgan et McDaniel, 2015; Batastini et Morgan, 2016; Morgan, Patrick et Magaletta, 2008).

Efficacité et viabilité des nouveaux modes de prestation des programmes

Lorsqu'il s'agit d'évaluer la faisabilité de nouveaux modes de prestation de programmes correctionnels, deux composantes doivent être prises en compte. Premièrement, il faut déterminer si le mode de prestation du programme est *efficace*, et deuxièmement, s'il s'agit d'une option *viable* pour l'organisation. Ces deux composantes doivent faire partie d'une évaluation de la mise en œuvre du programme.

Efficacité des nouveaux modes de prestation des programmes

Les recherches qui examinent l'efficacité des modalités axées sur la technologie sont prometteuses, lorsqu'elles sont combinées. Comme on l'a précisé, à l'heure actuelle, les recherches sur les interventions correctionnelles sont limitées et celles qui ont été examinées portent principalement sur les délinquants juvéniles ou les délinquants adultes condamnés pour VPI. Selon une évaluation du programme de suivi par téléphone cellulaire RealVictory, le taux de récidive chez les jeunes qui ont participé au programme en personne fondé sur la TCC et à la composante de suivi par téléphone cellulaire serait beaucoup moins élevé comparativement au taux de récidive des jeunes qui composaient le groupe témoin. De plus, il serait un peu moins élevé que celui des jeunes qui n'ont pris part qu'au programme en personne fondé sur la TCC (sans la composante de suivi par téléphone cellulaire), mais cette différence n'était pas très importante sur le plan statistique (Burraston et coll., 2012).

Les recherches qui portent sur l'efficacité du programme Journey to Change, un programme informatisé lié à la VPI pour les délinquants adultes a révélé des résultats prometteurs (Levesque et coll., 2012). Comparativement aux délinquants qui ont suivi le traitement habituel seulement, les délinquants qui ont suivi le traitement habituel ainsi que le programme Journey to Change étaient beaucoup plus susceptibles d'atteindre l'étape de l'action au chapitre de l'utilisation de stratégies de santé pour s'abstenir d'agir avec violence à la fin du programme, et étaient plus susceptibles d'accéder aux services en dehors du programme. La participation au programme Journey to Change a aussi été associée à une diminution de la criminalité, les participants étant moins susceptibles d'avoir recours à la violence physique au cours de la période de 12 mois suivant le traitement. Bien que les participants et les non-participants au programme Journey to Change étaient tous aussi susceptibles d'abandonner le traitement et d'avoir des démêlés avec la police en raison de violence conjugale, les taux de

violence physique et de blessures visibles documentés chez ceux qui ont suivi le programme informatisé et qui, par la suite, ont eu des démêlés avec la police étaient moins élevés.

Au-delà des programmes d'intervention qui traitent du système correctionnel en particulier, les recherches qui portent sur l'efficacité des programmes de lutte contre la toxicomanie destinés aux populations de délinquants ont aussi donné des résultats positifs. Elles révèlent que les participants aux programmes informatisés obtiennent des résultats comparables à ceux des programmes en personne, y compris en ce qui a trait aux taux de participation aux programmes (Chaple et coll., 2014), à l'acquisition de techniques d'adaptation (Chaple et coll., 2014), à la réduction de la criminalité (Chaple et coll., 2016) et aux comportements à risque liés au VIH (Chaple et coll., 2016). De plus, les délinquants qui ont participé au traitement informatisé contre la toxicomanie ont accueilli les programmes favorablement (Chaple et coll., 2014; Elison et coll., 2016) et certains participants ont perçu de manière plus positive ces programmes que les interventions en personne (Chaple et coll., 2014).

Dans le même ordre d'idées, les examens méta-analytiques ont révélé que les interventions au moyen de la télésanté semblent aussi efficaces que les démarches traditionnelles en personne, tant au niveau de la population générale (Bee, Bower, Lovell, Gilbody, Richards, Gask et Roach, 2008) qu'au niveau des clients ayant des démêlés avec le système de justice pénale en raison d'un crime ou des clients toxicomanes (Batastini et coll., 2015), y compris sur le plan de l'efficacité clinique, de la satisfaction à l'égard du service, ainsi que de la participation aux programmes et du rendement. Bien qu'elle ne porte pas particulièrement sur les délinquants, une étude de recherche intéressante menée par Morland et ses collègues (2010) a examiné l'efficacité d'une intervention en groupe portant sur la de gestion de la colère par vidéoconférence pour d'anciens combattants atteints d'un trouble de stress post-traumatique (TSPT) résidant dans des zones rurales. La technologie de vidéoconférence a été utilisée dans le cadre d'un rassemblement des anciens combattants à leur clinique rurale et le thérapeute dirigeait la vidéoconférence. L'efficacité de cette intervention axée sur la technologie a été comparée au traitement en personne. Les résultats ont révélé que le groupe en personne et le groupe par vidéoconférence ont obtenu des diminutions importantes semblables des symptômes de la colère et aucune différence significative n'a été constatée sur le plan des taux d'attrition, de la conformité aux règles du programme et de la satisfaction liée au programme.

Une autre approche de télésanté dans le cadre d'un traitement en groupe a fait l'objet

d'un projet pilote au Kansas Department of Corrections. Le but était d'accroître l'accès aux soins en santé mentale en fournissant des programmes de psychothérapie fondés sur la TCC aux délinquants hébergés dans des centres de gestion spéciale ou d'isolement préventif (Batastini et Morgan, 2016). Dans le cadre de l'évaluation, les participants étaient séparés en trois groupes : 1) condition de vidéoconférence (avec un maximum de six délinquants dans chaque groupe de thérapie); 2) condition en personne (avec un maximum de deux délinquants dans chaque groupe de thérapie); 3) condition sans traitement pour le groupe témoin. Les résultats ont révélé qu'aucun changement n'était constaté dans le fonctionnement psychologique et le raisonnement criminel du délinquant tout au long de la période de la prestation des programmes pour le groupe expérimental ou le groupe témoin. Il est important de souligner qu'en général, les participants suivant leur thérapie par vidéoconférence étaient moins satisfaits du service comparativement à ceux qui ont participé à la thérapie en personne.

Sans égard aux constatations non significatives, les ouvrages qui décrivent l'efficacité des modalités technologiques de la prestation de services et d'interventions sont positifs, en général, et la majeure partie des recherches indiquent que les nouveaux modes de prestation des programmes sont tous aussi efficaces que les modes de prestation en personne. Il demeure nécessaire d'envisager la tenue d'un examen de la faisabilité de l'utilisation des modalités technologiques d'un traitement dans le milieu correctionnel.

Viabilité des nouveaux modes de prestation des programmes

Peu importe le domaine étudié (c.-à-d. interventions correctionnelles, télésanté, etc.), des préoccupations ont été soulevées au sujet de la faisabilité de l'utilisation d'interventions axées sur la technologie et de nombreux défis doivent être relevés en vue de l'intégration de la technologie dans le milieu correctionnel. Par exemple, Chaple et ses collègues (2014) précisent que les programmes axés sur l'informatique peuvent être difficiles à mettre en œuvre, étant donné les préoccupations liées à l'accès à Internet par les détenus, le manque d'espace dans les établissements et la nécessité d'aménager l'établissement pour intégrer la technologie. De plus, quelques études mettent en évidence les difficultés liées au mauvais fonctionnement et à la perte de la technologie, ce qui empêche les personnes de pouvoir bénéficier des services et des interventions (Fowles, 2009; Levesque et coll., 2012).

De plus, les recherches dans le domaine des solutions de télésanté font état de

préoccupations potentielles en matière de protection de la vie privée et de la protection des renseignements personnels en ce qui concerne les services et les programmes axés sur la technologie (Batastini et coll., 2015; Choi, Hegel, Marti, Marinucci, Sirrianni et Bruce, 2014) qui peuvent aussi concerner le milieu correctionnel. Par exemple, Choi et ses collègues (2014) ont examiné l'efficacité de la télésanté à domicile et de la thérapie de résolution de problèmes chez des adultes plus âgés atteints de dépression qui sont confinés chez eux. Un des participants a mentionné dans sa rétroaction qu'il craignait une réduction de la protection de la vie privée, car des membres de famille pouvaient entrer dans la pièce pendant la thérapie de télésanté, et la vie privée était mieux protégée dans le cadre d'une thérapie en personne. Cette même inquiétude pourrait vraisemblablement se produire pour les délinquants qui suivent un programme axé sur la technologie.

Au-delà des défis opérationnels liés aux modalités des programmes axés sur la technologie, on constate également des préoccupations au chapitre de la capacité de certaines personnes à bénéficier pleinement du programme. Bien que dans l'ensemble, la littérature laisse entendre que les programmes et les services fournis au moyen de la technologie fonctionnent aussi bien que les modes de prestation en personne pour la population générale (Barak, Hen, Boniel-Nissim et Shapira, 2008; Bee et coll., 2008; Grist et Cavanagh, 2013), il y a certaines différences importantes entre la population de délinquants et la population générale. De plus, on ne connaît pas tout à fait les conséquences que ces différences pourraient entraîner sur la viabilité de nouveaux modes de prestation des programmes. Par exemple, les taux de difficultés d'apprentissage, de problèmes d'alphabétisation et de déficits cognitifs sont plus élevés chez les délinquants (MacPherson, Chudley et Grant, 2011; Stewart, Sapers, Cousineau, Wilton et August, 2014; Usher, Stewart, Wilton et Malek, 2010). Cela peut nuire à leur capacité de bénéficier des programmes informatisés ou par téléconférence. Les mêmes caractéristiques ont été soulignées comme des obstacles potentiels qui empêcheraient des personnes de bénéficier pleinement du programme ou du service dans certains échantillons composés de non-délinquants (Kim-Rupnow, Dowrick et Burke, 2001; Lambert et Dryer, 2018; Nganji, Brayshaw et Tompsett, 2012). Par exemple, les personnes ayant des difficultés d'apprentissage peuvent estimer qu'il est difficile de naviguer dans l'interface des environnements en ligne, être dépassées par une trop grande quantité d'information sur une page, et avoir de la difficulté à interagir efficacement avec la documentation (Lambert et Dryer, 2018). Il est possible que les

traitements et les services fournis en personne puissent contourner ces difficultés, car les facilitateurs peuvent évaluer la capacité des participants à saisir l'information et apporter des modifications à la prestation du programme, au besoin. La prestation d'un programme en personne permet aussi d'atténuer les inquiétudes liées à l'observation des indices comportementaux pertinents (p. ex. agitation, larmes aux yeux) qui peuvent passer inaperçus s'ils se produisent hors caméra ou si la qualité audiovisuelle est mauvaise (Batastini et coll., 2015). L'âge du délinquant et la mesure dans laquelle il est à l'aise avec la technologie doivent aussi être pris en considération, car les recherches ont révélé que la cyberthérapie est moins efficace pour les personnes plus âgées (Barak et coll., 2008). De plus, étant donné les taux élevés d'insécurité financière chez les délinquants (Stewart, Wardrop, Wilton, Thompson, Derkzen et Motiuk, 2017), les coûts liés à la participation au traitement axé sur la technologie (p. ex. connexion Internet haute vitesse, ordinateur, tablette, ligne téléphonique, etc.) peuvent constituer un empêchement.

Enfin, bien que certaines recherches aient déterminé que les participants favorisaient autant les modes de prestation des services et d'exécution des programmes axés sur la technologie que les méthodes en personne (Morgan et coll., 2008; Chaple et coll., 2014), d'autres ont soulevé des préoccupations au chapitre des répercussions que peuvent avoir les modalités de la téléconférence ou de la vidéoconférence sur l'alliance thérapeutique (Batastini et coll., 2015; Batastini et Morgan, 2016; Greene et coll., 2010; Lawlor-Savage et Prentice, 2014). Greene et ses collègues (2010) se sont penchés sur l'efficacité de la thérapie en groupe par vidéoconférence pour d'anciens combattants atteints d'un TSPT et ont constaté que ceux qui ont participé avec la condition de vidéoconférence ont signalé des niveaux d'alliance inférieurs avec le facilitateur du groupe, comparativement à ceux qui ont pris part à la thérapie traditionnelle en personne. De plus, d'autres recherches sur les solutions de télésanté avec des délinquants ont révélé que ceux qui suivent une thérapie de télésanté avaient tendance à signaler une confiance limitée à l'égard du facilitateur du programme et étaient davantage en désaccord avec les tâches et les buts abordés dans le programme que ceux qui ont participé à la thérapie en personne (Batastini et Morgan, 2016).

Pratiques exemplaires

Étant donné le nombre limité de programmes d'intervention correctionnelle particuliers

qui utilisent la technologie pour faciliter la prestation du programme, aucune « pratique exemplaire » établie n'a été approuvée. Toutefois, des recommandations ont été formulées en ce qui concerne l'utilisation d'interventions axées sur la technologie en milieu communautaire qui peuvent s'appliquer à la population de délinquants.

Il faut surtout prêter attention à l'adaptabilité du programme à la téléconférence ou la vidéoconférence ou aux modalités informatisées. Il a été recommandé qu'une analyse soit d'abord menée pour examiner les risques et les avantages de la mise en œuvre de programmes à distance pour l'organisation. Par exemple, peut-on mieux répondre aux besoins par d'autres moyens avant de s'adapter aux programmes à distance, comme embaucher du personnel supplémentaire? (Batastini et Morgan, 2016). Il est important de veiller à ce que les buts du programme demeurent les mêmes et de s'assurer de ne pas perdre l'intégrité du programme (Lawlor-Savage et Prentice, 2014). Cela peut signifier qu'il est nécessaire d'adapter ou de modifier le programme afin qu'il corresponde à la technologie utilisée (Batastini et Morgan, 2016). De plus, toute intervention fondée sur la technologie devrait être mise à l'essai avant sa mise en œuvre pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de défauts, de problèmes de programmation ou d'autres difficultés techniques (Levesque et coll., 2012).

En ce qui concerne le personnel, il est important de s'efforcer de rallier le personnel quant à l'utilisation de la technologie pour la prestation des services (Batastini et Morgan, 2016). Il est également recommandé que les facilitateurs de programme soient formés adéquatement afin qu'ils comprennent bien les services fournis dans le contexte de la technologie utilisée, ainsi que les limites possibles du programme lorsqu'il n'est pas offert en personne (Batastini et Morgan, 2016; Lawlor-Savage et Prentice, 2014). De plus, il est recommandé de former tout le personnel pour veiller à ce qu'il soit en mesure de composer avec toute difficulté technique pouvant survenir. Cela peut être accompli dans le cadre d'une formation en personne, de démonstrations, d'une évaluation et de la rétroaction et par l'élaboration d'un protocole que les facilitateurs peuvent consulter (Levesque et coll., 2012).

Dans le même ordre d'idées, il est important de s'assurer que l'équipement (c.-à-d. ligne téléphonique/de vidéoconférence, ordinateurs) est fonctionnel et que le délinquant est en mesure de bien l'utiliser (Burraston et coll., 2010). Il se peut que les délinquants plus âgés aient de la difficulté, une recherche ayant révélé qu'il se peut que la cyberthérapie soit moins efficace pour les échantillons composés de personnes plus âgées (Barak et coll., 2008). Toutefois, étant donné

l'acceptation grandissante de l'utilisation de la technologie dans la vie quotidienne, ce problème pourrait être de moins en moins grand (Barak et coll., 2008). Une formation supplémentaire sur l'utilisation de la technologie pour les adultes âgés pourrait être utile avant la mise en œuvre des services. Dans le même sens, il est important que les services soient accessibles et il est important de tenir compte de l'accès aux ordinateurs, aux téléphones et à Internet haute vitesse, puisque la disponibilité de la technologie à l'extérieur du milieu correctionnel peut poser problème pour certains délinquants.

Des recommandations visant des programmes de télépsychologie suggèrent également que les clients devraient être évalués afin de déterminer s'ils sont de bons candidats pour le traitement par téléphone (Batastini et Morgan, 2016). Cela peut aussi être pris en considération lorsqu'il s'agit d'adapter des services d'intervention pour les délinquants, car certains peuvent être plus aptes que d'autres à participer aux programmes de cette manière. Par exemple, les différences individuelles des délinquants peuvent entraîner des conséquences sur leur capacité de participer à l'intervention. Cela a été constaté dans le cadre de projets dont l'apprentissage se fait par ordinateur (Lambert et Dryer, 2018). Les caractéristiques personnelles telles que les difficultés d'apprentissage et la capacité mentale devraient être prises en considération lors de l'utilisation de la technologie. Des services de soutien supplémentaires ou des services personnalisés pourraient être nécessaires pour aborder ce genre de préoccupations (p. ex. temps supplémentaire pour examiner la documentation, présentation du contenu en différents formats; Lambert et Dryer, 2018; Nganji et coll., 2012). Par exemple, dans le contexte de l'apprentissage assisté par ordinateur, une personne dyslexique peut d'abord avoir besoin de notes de lectures ou peut nécessiter que le contenu soit présenté dans des formats différents, comme des enregistrements vidéo ou audio et des images textuelles, afin de tenir compte des différents styles d'apprentissage (Nganji et coll., 2012). Lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre l'apprentissage à distance pour un délinquant, il a aussi été suggéré de permettre l'apprentissage à son propre rythme et de prendre en considération différents styles d'apprentissage (p. ex. Seelig et Rate, 2014). Il peut être utile de tenir compte de facteurs semblables lorsqu'il s'agit d'entreprendre des interventions axées sur la technologie.

Restrictions

À l'heure actuelle, certaines restrictions limitent les conclusions qui peuvent être tirées

quant à l'utilité de l'utilisation de la technologie dans la prestation des programmes correctionnels, étant donné que le nombre d'études de recherche qui portent principalement sur l'efficacité et la viabilité des modalités axées sur la technologie des programmes d'intervention correctionnelle est très limité. En général, les recherches qui ont été menées sont des études à petite échelle qui, habituellement, ne comportent aucun groupe de comparaison. Bien qu'il soit utile de puiser dans les recherches sur des données d'étude connexes (p. ex. apprentissage à distance, télésanté), il est difficile de déterminer la mesure dans laquelle ces constatations peuvent être appliquées à la population de délinquants de ressort fédéral. En particulier, on ne connaît pas vraiment les conséquences qu'auraient les caractéristiques de réceptivité spécifiques des délinquants (p. ex. taux élevés de TDAH, de difficultés d'apprentissage et de déficits cognitifs) sur leur capacité de bénéficier des nouveaux modes de prestation des programmes.

Conclusions

Les premières lectures de la littérature limitée sur les nouveaux modes de prestation de programmes correctionnels et de santé mentale dans un milieu correctionnel laissent entendre que ces modalités sont susceptibles d'être prometteuses dans les cas suivants :

- les lieux géographiques difficiles à desservir où aucune option de traitement en personne ne serait offerte autrement; ou
- en tant que programme personnel de maintien des acquis (séances complémentaires) ou qu'options de counseling après des séances de groupe en personne.

Il est nécessaire de mener d'autres recherches avant d'être en mesure de tirer des conclusions définitives quant à l'efficacité et la viabilité de l'utilisation de ces modalités à grande échelle dans le milieu correctionnel, particulièrement en ce qui concerne la mesure dans laquelle ces modes de prestation peuvent être comparés à la prestation en groupe en personne. Les principales préoccupations sont les suivantes :

- la possibilité de compromettre l'alliance thérapeutique, un élément clé de l'efficacité du traitement;
- le traitement adéquat des questions liées à la réceptivité pour les délinquants et les personnes qui sont aux prises avec des déficits cognitifs, un TDAH ou d'autres difficultés d'apprentissage.

Bibliographie

- BARAK, A., L. HEN, M. BONIEL-NISSIM et N. SHAPIRA. « A comprehensive review and a meta-analysis of the effectiveness of internet-based psychotherapeutic interventions », dans *Journal of Technology in Human Services*, vol. 26, 2008, p. 109-160.
DOI : 10.1080/15228830802094429
- BATASTINI, A. B. « Improving rehabilitative efforts for juvenile offenders through the use of telemental healthcare », dans *Journal of Child and Adolescent Psychopharmacology*, vol. 26, n° 3, 2016, p. 273-277. DOI : 0.1089/cap.2015.0011.
- BATASTINI, A. B., C. M. KING, R. D. MORGAN et B. MCDANIEL. « Telepsychological services with criminal justice and substance abuse clients: A systematic review and meta-analysis », dans *Psychological Services*, Advance online publication, 20 juillet 2015, <http://dx.doi.org/10.1037/ser0000042>
- BATASTINI, A. B., B. R. MCDONALD et R. D. MORGAN. « Videoteleconferencing in forensic and correctional practice », dans K. MYERS et C. TURVEY (Eds.), dans *Telemental Health*, p. 251-271. Elsevier.
- BATASTINI, A. B. et R. D. MORGAN. « Connecting the disconnected: Preliminary results and lessons learned from a telepsychology initiative with special management inmates », dans *Psychological Services*, vol. 13, n° 3, 2016, p. 283-291. DOI : 10.1037/ser0000078.
- BEE, P. E., P. BOWER, K. LOVELL, S. GILBODY, D. RICHARDS, L. GASK et P. ROACH. « Psychotherapy mediated by remote communication technologies: a meta-analytic review » dans *BMC Psychiatry*, vol. 8, n° 1, 2008, p. 60-73. DOI : 10.1186/1471-244X-8-60.
- BURRASTON, B. O., D. J. CHERRINGTON et S. J. BAHR. « Reducing juvenile recidivism with cognitive training and a cell phone follow-up: An evaluation of the RealVictory Program », dans *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 56, n° 1, 2012, p. 61–80. DOI : [10.1177/0306624X10388635](https://doi.org/10.1177/0306624X10388635)
- CHAPLE, M., S. SACKS, K. MCKENDRICK, L. A. MARSCH, S. BELENKO, C. LEUKEFELD, ... et M. French. « Feasibility of a computerized intervention for offenders with substance use disorders: A research note », dans *Journal of Experimental Criminology*, vol. 10, n° 1, 2014, p. 105-127. DOI : 10.1007/s11292-013-9187-y

- CHAPLE, M., S. SACKS, K. MCKENDRICK, L. A. MARSCH, S. BELENKO, C. LEUKEFELD, ... et M. French. « A comparative study of the Therapeutic Education System for incarcerated substance-abusing offenders », dans *The Prison Journal*, vol. 96, n° 3, 2016, p. 485-508. DOI : 10.1177/0032885516636858.
- CHOI, N. G., M. T. HEGEL, C. N. MARTI, M. L. MARINUCCI, L. SIRRIANNI et M. L. BRUCE. « Telehealth problem-solving therapy for depressed low-income homebound older adults », dans *The American Journal of Geriatric Psychiatry*, vol. 22, n° 3, 2014, p. 263-271. DOI : 10.1016/j.jagp.2013.01.037
- ELISON, S., S. WESTON, G. DAVIES, S. DUGDALE et J. WARD. « Findings from mixed-methods feasibility and effectiveness evaluations of the “Breaking Free Online” treatment and recovery programme for substance misuse in prisons », dans *Drugs : Education, Prevention and Policy*, vol. 23, n° 2, 2016, p. 176-185.
DOI : 10.3109/09687637.2015.1090397
- Florida Department of Corrections. *Florida Department of Corrections’ Distance Learning Program*. Tallahassee : Florida State Corrections Commission, 2000.
- FOWLES, T. R.. *Preventing recidivism with cell -phones: Telehealth aftercare for juvenile offenders* (Thèse de doctorat non publiée). The University of Utah, Salt Lake City, UT, 2009.
- GRIST, R. et K. CAVANAGH. « Computerised cognitive behavioural therapy for common mental health disorders, what works, for whom under what circumstances? A systematic review and meta-analysis », dans *Journal of Contemporary Psychotherapy*, vol. 43, 2013, p. 243-251. DOI : 10.1007/s10879-013-9243-y
- KÁLLAY, É. et M. MICLEA. « The pros and cons of computer-mediated therapy in the treatment of posttraumatic stress disorder and trauma induced mental health problems », dans *Journal of Cognitive & Behavioral Psychotherapies*, vol.10, n° 2, 2010, p. 219-240.
- KIM-RUPNOW, W. S., P. W. DOWRICK et L. S. BURKE. « Implications for improving access and outcomes for individuals with disabilities in postsecondary distance education », dans *American Journal of Distance Education*, vol. 15, n° 1, 2001, p. 25-40. DOI : 10.1080/08923640109527072
- LAMBERT, D. C. et R. DRYER. « Quality of life of higher education students with learning disability studying online », dans *International Journal of Disability, Development and*

- Education*, vol. 65, n° 4, 2018, p. 393-407. DOI : 10.1080/1034912X.2017.1410876.
- LAWLOR-SAVAGE, L. et J. L. PRENTICE. « Digital cognitive behaviour therapy (CBT) in Canada: Ethical considerations », dans *Canadian Psychology/Psychologie Canadienne*, vol. 55, n° 4, 2014, p. 231. DOI : 10.1037/a0037861
- LEVESQUE, D. A., M. M. CIAVATTA, P. H. CASTLE, J. M. PROCHASKA et J. O. PROCHASKA. « Evaluation of a stage-based, computer-tailored adjunct to usual care for domestic violence offenders », dans *Psychology of Violence*, vol. 2, n° 4, 2012, p. 368-384. DOI : 10.1037/a0027501
- LEVESQUE, D. A., J. L. JOHNSON, C. A. WELCH, J. M. PROCHASKA et A. C. FERNANDEZ. « Computer-tailored intervention for juvenile offenders », dans *Journal of Social Work Practice in the Addictions*, vol. 12, n° 4, 2012, p. 391-411. DOI : 10.1080/1533256X.2012.728107.
- MACPHERSON, P. H., A. E. CHUDLEY et B. A. GRANT. *Fetal Alcohol Spectrum Disorder (FASD) in a correctional population: Prevalence, screening and characteristics*. (Rapport de recherche, R-247). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada, 2011.
- MATHEW, D.. « The absence of 'e': the role of the Internet in two distance learning programmes », dans *Research in Post-Compulsory Education*, vol. 16, p. 479-488. DOI : 10.1080/13596748.2011.627188
- MORGAN, R. D., A. R. PATRICK et P. R. MAGALETTA. « Does the use of telemental health alter the treatment experience? Inmates' perceptions of telemental health versus face-to-face treatment modalities », dans *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 76, n° 1, 2008, p. 158-162. DOI : 10.1037/0022-006X.76.1.158.
- NGANJI, J. T., M. BRAYSHAW et B. TOMPSETT. « Ontology-driven disability-aware e-learning personalisation with ONTODAPS », dans *Campus-Wide Information Systems*, vol. 30, n° 1, 2012, p. 17-34.
- RICHARDSON, T., P. STALLARD et S. VELLEMAN. « Computerised cognitive behavioural therapy for the prevention and treatment of depression and anxiety in children and adolescents: a systematic review », dans *Clinical Child and Family Psychology Review*, vol. 13, n° 3, 2010, p. 275-290. DOI : 10.1007/s10567-010-0069-9
- SEELIG, C. et L. RATE. « The role distance learning has to play in offender education », dans *Journal of Learning for Development*, vol.1, 2014, p. 1-7.

- STATON-TINDALL, M., E. WAHLER, J. M. WEBSTER, T. GODLASKI, R. FREEMAN et C. LEUKEFELD. « Telemedicine-based alcohol services for rural offenders », dans *Psychological Services*, vol. 9, n° 3, 2012, p.298-309. DOI : 10.1037/a0026772.
- STEWART, L.A., J. SAPERS, C. COUSINEAU, G. WILTON et D. AUGUST. *Taux de prévalence profils et résultats des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral et ayant des déficits cognitifs* (Rapport de recherche R-298), Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada, 2014.
- STEWART, L., K. WARDROP, G. WILTON, J. THOMPSON, D. DERKZEN et L. MOTIUK. *Fiabilité et validité de l'instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé* (Rapport de recherche R-395), Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada, 2017.
- SYGEL, K., M. KRISTIANSOON, R. FURBERG et U. FORS. « Reactions on display/intimate partner violence (ROD/IPV) – A study of a new interactive computer simulation program for the treatment of men convicted of intimate partner violence », dans *International Journal of Forensic Mental Health*, vol. 13, n° 4, 2014, p.369-380. DOI : 10.1080/14999013.2014.951104.
- USHER, A., L. A. STEWART, G. WILTON et A. MALEK. *Profil et résultats des délinquants souffrant de TDAH*, (Rapport de recherche R-226), Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada, 2010.
- WALTERS, S. T., S. J. ONDERSMA, K. S. INGERSOLL, M. RODRIGUEZ, J. LERCH, M. E. ROSSHEIM et F. S. TAXMAN. « MAPIT: Development of a web-based intervention targeting substance abuse treatment in the criminal justice system », dans *Journal of Substance Abuse Treatment*, vol. 46, n° 1, 2014, p. 60-65. DOI : 10.1016/j.jsat.2013.07.003.
- WILSON, H. J., G. PALK, M. C. SHEEHAN, D. WISHART et B. WATSON. « Steering clear of driving after drinking: a tailored e-health intervention for reducing repeat offending and modifying alcohol use in a high-risk cohort », dans *International journal of behavioral medicine*, vol. 24, n° 5, p. 694-702. DOI : 10.1007/s12529-017-9664-1.